



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question écrite n° 41846

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les enjeux du dépistage précoce du virus du sida. En France, 30 000 personnes ignorent qu'elles sont séropositives. Ces personnes, infectées mais non dépistées, sont à l'origine de 60 % des contaminations, chaque année, dans notre pays. Le dépistage précoce est, pourtant, d'autant plus important qu'un patient traité rapidement évite les complications de l'infection et conserve une espérance de vie et une certaine qualité de vie. Comme l'exprime très clairement le rapport sur les autotests de dépistage de l'infection à VIH, publié en décembre 2012 par le Conseil national du sida, « dépister plus tôt les personnes qui ignorent leur infection est donc un enjeu collectif essentiel en termes de performances de la prévention et du contrôle de l'épidémie ». Or la mise à disposition des autotests, qui permettent l'analyse d'une goutte de sang prélevée au bout du doigt, a été récemment validée par le Comité consultatif national d'éthique (avis 119 du 21 février 2013, « Les problèmes éthiques posés par la commercialisation d'autotests de dépistage de l'infection VIH », rendu public le 25 mars 2013). En conséquence, il souhaiterait savoir ce qu'elle compte mettre en œuvre pour accélérer la mise à disposition de ces autotests, tout en les accompagnant d'une promotion plus générale du dépistage et de ses enjeux.

Texte de la réponse

Les autotests de dépistage de l'infection du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) sont disponibles en pharmacie depuis septembre 2015. Au 31 octobre, près de 9000 pharmacies soit plus d'une pharmacie sur trois, réparties uniformément sur l'ensemble du territoire (DOM TOM inclus) proposaient déjà l'autotest dans leur officine. Près de 70 000 autotests VIH® avaient déjà été commandés par les pharmacies à cette même date. L'objectif qui est d'encourager le dépistage chez des personnes qui ne feraient pas les démarches jusqu'à présent possibles, est atteint puisque pour 36% des utilisateurs, il s'agissait d'un premier dépistage du VIH (dernier dépistage remontant à 4 ans en moyenne pour les autres). Parmi eux, 28% déclarent qu'ils ne seraient pas allés dans un centre de dépistage si l'autotest n'avait pas été disponible en pharmacie. Par ailleurs, le projet de loi de modernisation de notre système de santé en cours d'examen au Parlement prévoit de nouvelles avancées pour améliorer et renforcer le dépistage et la prévention : dérogation au consentement parental ; mise à disposition des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) et autotests et permettre leur utilisation par les associations et les structures de prévention ; élargissement des missions de prévention des centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) aux infections sexuellement transmissibles (IST). Enfin, une campagne nationale de communication pour inciter au dépistage « Se faire dépister, c'est prendre soin de son avenir » est en cours de diffusion (du 1er au 31 décembre). L'objectif de la campagne est de banaliser le dépistage, d'en faire un réflexe de santé, tout au long de la vie, pour tout le monde et en particulier pour les personnes les plus exposées. Elle se décline en digital, en affichage (dans les gares, arrières de bus et stations de métro) et en cinq spots TV de 20 secondes et un spot de 40 secondes, qui seront diffusés en France métropolitaine et un spot de 30 secondes diffusé dans les départements d'outre-mer (DOM). La campagne renvoie vers Sida Info Service pour savoir où, quand et comment se faire dépister. L'ensemble de ces dispositions doit permettre de réduire le nombre de personnes séropositives mais ne connaissant pas leur statut

sérologique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41846

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11491

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 56